



DÈS LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023, SUPPRESSION DE L'ÉLIGIBILITÉ DES CHAUDIÈRES GAZ THPE

À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2023, LES MÉNAGES AISÉS N'AURONT PLUS AUCUNE AIDE POUR LES TRAVAUX D'ISOLATION

1<sup>ER</sup> FÉVRIER

### BAISSE DES AIDES

POÊLES ET CUISINIÈRES À GRANULÉS & VMC DOUBLE FLUX

TRÈS MODESTES	MODESTES	INTERMÉDIAIRES
<b>2 500€</b> <i>3 000€ avant</i>	<b>2 000€</b> <i>2 500€ avant</i>	<b>1 500€</b> <i>pas de changement</i>

### HAUSSE DES AIDES

ENSEMBLES DE TRAVAUX EN VUE D'UNE RÉNOVATION GLOBALE

INTERMÉDIAIRES	AISÉS
<b>10 000€</b> <i>7 000€ avant</i>	<b>5 000€</b> <i>3 500€ avant</i>

JUSQU'AU  
31 MARS  
2023

### PROLONGATION DU BONUS DE 1000€

POUR RAPPEL, EN AVRIL 2022, IL AVAIT ÉTÉ ANNONCÉ UNE MAJORATION DE 1000€ SUR CERTAINS ÉQUIPEMENTS :

- Installation d'une chaudière à bûches.
- Installation d'une chaudière à granulés.
- Installation d'un équipement de production de chauffage fonctionnant à l'énergie solaire thermique.
- Installation d'une pompe à chaleur géothermique.
- Installation d'une pompe à chaleur air/eau.

1<sup>ER</sup> AVRIL

### SUPPRESSION DES AIDES

TRAVAUX ISOLATIONS  
DES MÉNAGES AISÉS

Les ménages aisés ne pourront plus bénéficier d'aides pour les travaux d'isolation quel qu'ils soient (isolation des murs extérieur et intérieur, isolation des rampants de toiture, de plafonds de combles et isolation des toitures terrasses).

TRAVAUX DE RÉNOVATION  
DES MÉNAGES INTERMÉDIAIRES & AISÉS

Interdiction de bénéficier du forfait rénovation globale si les travaux projetés incluent l'installation d'une chaudière fonctionnant principalement aux énergies fossiles.

Seul un projet de rénovation globale permettra à ces ménages de bénéficier des aides (MaPrimeRénov).

### UN NOUVEL AUDIT PRÉALABLEMENT AUX TRAVAUX

À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2023, IL POURRA ÊTRE LAISSÉ AU CHOIX DU MÉNAGE DE RÉALISER, PRÉALABLEMENT AUX TRAVAUX :

- Soit un audit énergétique actualisé tel que défini à l'article 8 de l'arrêté du 17 novembre 2020.
- Soit un audit énergétique réglementaire (prévu à l'article L 126-28-1 du Code de la construction et de l'habitation).

NOS PANORAMAS DES AIDES AUX TRAVAUX (ÉQUIPEMENTS, ISOLATION) SONT EN COURS D'ACTUALISATION.

APPLICABLES  
À COMPTER  
DU  
1<sup>ER</sup> JANVIER  
2023

## NOUVEAUX PLAFONDS DE RESSOURCES MÉNAGES MODESTES ET TRÈS MODESTES

POUR MAPRIMERÉNOV', LES CEE  
& LES AUTRES AIDES DE L'ANAH

PAS DE CHANGEMENT DES PLAFONDS DE RESSOURCES  
MÉNAGES INTERMÉDIAIRES ET AISÉS

VALEURS  
EN EUROS

### EN RÉGION

NOMBRE DE PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE	PLAFONDS DE RESSOURCES	
	des ménages "très modestes"	des ménages "modestes"
1	16 229	20 805
2	23 734	30 427
3	28 545	36 591
4	33 346	42 748
5	38 168	48 930
Par personne supplémentaire	4 813	6 165

VALEURS  
EN EUROS

### ÎLE-DE-FRANCE

NOMBRE DE PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE	PLAFONDS DE RESSOURCES	
	des ménages "très modestes"	des ménages "modestes"
1	22 461	27 343
2	32 967	40 130
3	39 591	48 197
4	46 226	56 277
5	52 886	64 380
Par personne supplémentaire	6 650	8 097

POUR EN SAVOIR +  >>